



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 22/2023
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle du conseil municipal de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 20

Date de convocation du Comité : 1^{er} mars 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et Rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
Messieurs	BARDIES Pierre (SIAH Fresquel)	représenté par	FERNANDEZ David
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel

Mme Bernadette SIRE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des plans de financement du dossier « Sensibilisation au risque inondation – 2023 dans le cadre du PAPI 3 »

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale, il est indispensable de continuer à développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements inadaptés face aux situations de crise et apprendre les gestes qui sauvent.

En effet, la mission de sensibilisation doit être poursuivie dans le cadre du PAPI Aude n°3 (2023-2028), afin de sensibiliser les différents publics (élus, partenaires, grand public, jeune public, entreprises, agriculteurs) à la gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Le public devra être formé/informé, selon sa nature, sa fonction, sa responsabilité, son âge, notamment parmi les thématiques suivantes :

- Qu'est-ce qu'une inondation ?
- Historique local des inondations-mémoire du risque
- La politique de gestion du risque inondation-autorités compétentes-qui fait quoi ?
- La prévention des inondations-quels outils existent ?
- L'information préventive/la responsabilité du maire
- La sécurité des populations- Quels sont les gestes qui sauvent ?
- Comment se préparer et gérer la crise avant pendant et après ?
- Quels outils existent pour lutter contre les inondations ?
- L'urbanisation et le risque inondation
- L'information du citoyen
- Réduire la vulnérabilité des populations, bâtiments, réseaux, activités
- Le fonctionnement du bassin versant/lien avec les crues
- L'influence du climat méditerranéen sur les inondations (rivières et littoral)
- Le transit sédimentaire, le curage, la gestion des atterrissements
- Les problématiques locales liées à la rivière/problématique inondations
- La ripisylve (lien gestion inondation)
- Influence du climat méditerranéen sur les inondations
- Changement climatique et crues
- Inondation par submersion marine

Le président précise que :

- l'opération se déroulera sur 1 an (avril 2023/avril 2024)
- le montant global de dépenses est de 82 250 € TTC
- il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès des financeurs ainsi que de valider le plan de financement proposé :

Financeurs	Assiette Eligible en € TTC	% Subv.	Total
Etat	82 250 €	80 %	65 800 €
AUTOFINANCEMENT	82 250€	20%	16 450 €
TOTAL TTC			82 250 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « Sensibilisation au risque inondation – 2023 dans le cadre du PAPI 3

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Eric MÉMASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

SLOW

ID : 011-251101549-20230309-CS_DELIB22_2023-DE